



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **25**
Nombre de votants : **33**
Date de convocation : **21/03/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 29 Mars, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

**OBJET : VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2019**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – BELLEGARDE (Passa) – PUIG (Sainte Colombe) - XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Procurations :

P.TAURINYA (Brouilla) à H.LLOBET
G.CHINAUD (Calmeilles) à A.PUIG
C.VILA (Oms) à P.BELLEGARDE
JC.BERNADAC (Thuir) à JM.LAVAIL
A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ
L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
M.LESNE (Tordères) à R.ATTARD
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

JL.PUJOL , N.CRUCQ (Fourques)
R.PEREZ, P.MAURY (Thuir)

Excusés :

B.COUSSOLLE (Trouillas)

Monsieur Michel FERRER est élu secrétaire de séance.

Les compte-rendus des deux dernières séances du Conseil sont approuvés à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2019: BUDGET ANNEXE HT EAU POTABLE

- VU les articles L1612-2 du CGCT fixant la date limite des votes de budgets prévisionnels,
VU l'article L2312-1 du CGCT
VU la délibération n°01/2019 du 26 Février 2019 prenant acte du débat d'orientations budgétaires 2019,

Le Président **PRESENTE** à l'Assemblée les inscriptions budgétaires prévisionnelles pour l'exercice 2019 du budget annexe Hors taxe EAU POTABLE de la Communauté de Communes des Aspres

Le Conseil Communautaire,

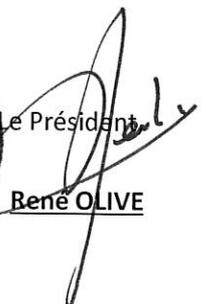
Où l'exposé de son Président,
Et après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE le budget prévisionnel 2019 du Budget Annexe Hors taxe EAU POTABLE tel qu'annexé, s'équilibrant à :

- Section de fonctionnement : 2 558 792,53 € HT
- Section d'investissement : 5 086 437,78 € HT

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.


Le Président

René OLIVE